

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2024

Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 10

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET	Adrien MILLET	Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :

- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN

Absente excusée : Mme Sophie RIVALLEAU

Secrétaire : **Mme Sabrina LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.**

**D- 20240041 - OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BA LOTISSEMENTS
ASSAIS LES JUMEAUX**

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02/00089/C du 2 avril 2002 relative aux prêts et avances entre collectivités ;

Considérant que le budget annexe Lotissements d'Assais Les Jumeaux a besoin de financer ses investissements 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une avance remboursable de 5 000 €. Cette avance a été prévue au budget 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'octroi par le budget principal au budget annexe lotissements d'Assais Les Jumeaux d'une avance remboursable de 5 000 € ;
- PRECISE que le remboursement de l'avance se fera au fur et à mesure des ventes de parcelles ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Mme Sabrina LAURENTIN



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240606-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-06-2024

Publication le : 06-06-2024

